

# AVIS PUBLIC

## CITATION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL

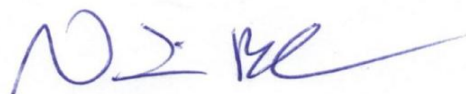
(109 rue Principale, lot 5 099 716 au cadastre du Québec)

Est par les présentes donné que lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026, un avis de motion a été donné et un projet de règlement numéro 2025-07 a été déposé concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial de l'Église de Saint-Moïse situé au 109 rue Principale (lot 5 099 716 au cadastre du Québec).

Une séance du comité consultatif agissant comme conseil local du patrimoine se tiendra le **28 mai 2026** à 19h00 au Centre municipal au 120 rue Principale, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*. Toute personne intéressée à la citation de l'immeuble patrimonial visé par l'avis pourra faire ses représentations.

Le projet de règlement est actuellement déposé au bureau municipal, au 117-B rue Principale et sur le site web de la Municipalité de Saint-Moïse et que toute personne intéressée peut le consulter sur les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Moïse, ce 28 avril 2026



Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière